Sduclias 72 FSU
4 rue d'Arcole – étage 3 – porte 33
72000 LE MANS
Tél : 02-43-23-92-65
06-81-82-28-71
Mail : sdu.clias72@laposte.net

Le Grain de Sel

Journal d'information de la FSU TERRITORIAUX LE MANS – LE MANS METROPOLE – CCAS

2011 : Ce gouvernement n'a que des régressions à offrir aux fonctionnaires et aux services publics !

Blocage des salaires, suppression d'emplois et réduction des coûts sont les seuls références du libéralisme gouvernemental.
Tous les métiers, les pratiques sont profondément impactés par le nouveau management pour qui intérêt général et missions de service public sont autant d'archaïsmes qu'il faudrait « dépasser ». L'heure est à l'évaluation permanente, à la mise en concurrence des personnels, des services. Les dégâts sont déjà énormes : le travail perd son sens, la souffrance et le stress augmentent chez les personnels pressurés et la qualité du service public diminue alors que les besoins sociaux dans une société en crise minée par les injustices augmentent.
Le gouvernement voudrait en 2011 avoir les mains libres pour continuer la dérégulation. Mais, la formidable mobilisation sur les retraites a révélé le ras le bol généralisé de ces politiques de saccage du bien public. Partout des résistances se font jour. Il faut les amplifier, les généraliser quelque soit sa place ou sa fonction. Et ensemble, dans l'unité, se retrouver pour exprimer inlassablement, dans la rue, notre refus des atteintes aux droits sociaux ou aux libertés et porter nos revendications et notre attachement au service public.

OUI A L'AUGMENTATION DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Appel des organisations syndicales de la Fonction publique (CFDT Fonctions Publiques, CFTC, CGC Fonctions Publiques, CGT Fonction Publique, FSU, Solidaires Fonction Publique et UNSA Fonction Publique).

Pour signer la pétition en ligne, allez sur le lien suivant :
http://site-syndicat.org/petition/?petition=10

GRILLES CATEGORIE C

Par décret n°2011-51 du 13 janvier 2011, les échel les de rémunération de la catégorie C de la Fonction Publique Territoriale vont être légèrement revalorisées, pout tenir compte de la revalorisation du SMIC.
A compter du 1er janvier 2011, les échelles indiciaires 3, 4 et 5 seront modifiées comme suit :

Echelle 3
Echelon 1 indice brut 297 indice majoré 295 (ancien : 292)
Echelon 2 indice brut 298 indice majoré 296 (ancien : 293)
Echelon 3 indice brut 299 indice majoré 297 (ancien : 294)
Echelon 4 indice brut 303 indice majoré 298 (ancien : 295)

Echelle 4
Echelon 1 indice brut 298 indice majoré 296 (ancien : 293)
Echelon 2 indice brut 299 indice majoré 297 (ancien : 294)
Echelon 3 indice brut 303 indice majoré 298 (ancien : 295)

Echelle 5
Echelon 1 indice brut 299 indice majoré 297 (ancien : 294)
Echelon 2 indice brut 302 indice majoré 298 (ancien : 295)
Echelon 3 indice brut 307 indice majoré 299 (ancien : 298)

PETITE ENFANCE

Une rencontre nationale, à l'initiative du collectif " pas de bébés à la consigne" a réuni collectifs locaux, équipes, associations et syndicats engagés, le 29 janvier dernier à Paris;
2 syndiquées petite enfance Ville du Mans (sduclias-FSU et cgt) étaient présentes.

Rappel d'une mobilisation inédite et nationale en Mars Avril et Mai 2010 (50 villes en lutte) du personnel petite enfance pour défendre un accueil de qualité des jeunes enfants, mis à mal entre autres par le décret Morano.
Ce mouvement, d'une ampleur exceptionnelle et nécessaire, n'a pourtant pas réussi à stopper le "passage en force" du décret. (mais a quand même freiné son application pendant un an).La mobilisation doit se poursuivre par un plan d'urgence de l'accueil petite enfance:
- un recours en conseil d'état est en cours(le décret porte atteinte à la convention des droits de l'enfant);
- beaucoup d'élus locaux se sont engagés à ne pas appliquer le décret, il faut également les engager à se positionner sur la création d'écoles de formation professionnelles PE (il manque environ 400000 places d'accueil et 10000 professionnels qualifiés auxiliaires de puériculture et éducateur de jeunes enfants);
- amplifier le débat et la mobilisation en unifiant les professionnels petite enfance, et en établissant un lien avec les enseignants.les parents, les mouvements de femmes
- ne pas isoler la petite enfance, la relier à un contexte politique;
- constitution d'une charte d'accueil de qualité;
- mise en place d'assises nationales petite enfance
- continuer d'exiger l'exclusion de la petite enfance du champ de la directive des services;
Enfin prévoir avant les élections cantonales une nouvelle journée d'action nationale de la petite enfance, sans doute le 11 mars (date anniversaire en rapport avec l'historique du collectif) ou le 15 mars (après les périodes de vacances scolaires).

.

RETRAITE

Zoom sur quelques bouleversements induits par la contre-réforme des retraites (loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010)

- Suppression du droit des parents de 3 enfants ayant 15 années de services publics à liquider leur pension sans condition d'âge (il y a bien eu quelques aménagements successifs à mettre à notre actif mais qui ne règlent qu'une partie du dossier, et créent de nouveaux obstacles pour certaines)

- Recul des bornes d'âge.
Elles concernent l'ensemble des régimes. Les âges du départ en retraite (62 ans) et celui de la liquidation sans décote (67 ans) sont fixés par la loi pour les salariés nés à compter de 1956. Des décrets doivent intervenir pour la progressivité à partir du 1er juillet 2011.

- Régressions pour la Fonction Publique, au nom de la « convergence des règles » notamment le relèvement progressif du taux de retenue pour pension, pour atteindre +10,55% en 2020.

- Suppression de la validation des services de non titulaires pour tous ceux qui seront titularisés à compter du 1er janvier 2013.

- Suppression de la CPA. Le texte de loi abroge l'ordonnance créant la CPA dès la publication de la loi. Les agents en CPA le demeurent sauf s'ils veulent en sortir – délai de prévenance de 3 mois

année	Taux
2011	8,12%
2012	8,39%
2013	8,66%
2014	8,93%
2015	9,20%
2016	9,47%
2017	9,74%
2018	10 ,01%
2019	10,28%
2020	10,55%

EXAMEN PROFESSIONNEL DE REDACTEUR :

La campagne nationale du Snuclias FSU menée en 2010 a porté ses fruits !
Le dispositif exceptionnel concernant les lauréats de l'examen professionnel de rédacteur est prorogé par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).
La validité de ce dernier est désormais assurée sans limitation de durée
De plus, les collectivités pourront continuer (pour une durée de 3 ans) à effectuer les promotions dans la proportion d'une nomination pour 2 recrutements. Plusieurs dizaines d'agents sont concernés dans notre collectivité !

Localement

Elections du COS

Soucieux d'apporter un soutien aux agents dans ce contexte de précarité dans la Fonction Publique, le SDUCLIAS 72 FSU Territoriaux du Mans présentera une liste aux élections du COS du 31 mars 2011. Nous vous informerons prochainement de nos propositions pour les 3 années à venir. Nous comptons sur vous pour soutenir nos candidats.

Le SDUCLIAS 72 FSU plus près de vous

Le SDUCLIAS 72 FSU possède désormais un local pour vous accueillir sur le site de la Chauvinière (à côté du bâtiment des gardiens).
N'hésitez pas à venir rencontrer nos militants sur place, une information sur les heures de permanence et les contacts sera prochainement affichée.

Restaurant chauvinière

Une réunion de travail sur le fonctionnement du restaurant administratif sur le site de la Chauvinière s'est tenue mardi 18 janvier 2011.
-Les travaux dans la cafétéria (aménagement) et dans la salle de réunion qui sera transformée en salle de repas démarreront début mars pour une durée d'environ 2 mois.
-Les pichets vont être renouvelés et une demande de nouveaux couteaux (noir) a été faite.
-Un projet d'isolation du bâtiment sera à l'étude.

Unité de repas CCAS/Ville du Mans

Lundi 31 janvier 2011, le comité préalable s'est réuni pour examiner le regroupement à la cuisine centrale, des productions restauration scolaire et personnes âgées.
Un calendrier a été décidé avec un nouveau comité préalable et une réunion CHS à la mi-mars.
La FSU demande à avoir le même niveau d'information que les organisations syndicales représentatives sur le CCAS.
Un premier tour de table a permis aux organisations syndicales de relever plusieurs interrogations sur le fonctionnement du futur service :

- Agents à intégrer : 18 personnes du CCAS
- Amplitude horaire de la production (sur 5 jours)
- Harmonisation des horaires de travail des agents Ville du Mans et CCAS
- Régime indemnitaire

La FSU sera attentive aux souhaits des agents, comme elle l'a toujours été sur les autres dossiers

Services Aménagement/Eclairage Public

Comme nous l'avions prévu et dit lors des différents CTP, la mauvaise organisation est de mise, le savoir faire et l'expérience des techniciens de l'EDEP sont constamment remis en cause, voire même, dans certains cas, plus pris en compte du tout. Irons-nous jusqu'à supprimer l'éclairage dans les projets mettant en cause la sécurité des usagers, des piétons et des cyclistes sur la voie publique ? Dans certains projets on ne veut même plus entendre parler de niveaux d'éclairement (la base même des études d'éclairage) avec l'aval de la direction DIRDEV. Aujourd'hui, tous les fournisseurs et fabricants de matériel mettent à disposition des logiciels de calcul de ces niveaux d'éclairement afin que les collectivités puissent mieux gérer leurs projets, au Mans Métropole cette technicité est mise à l'écart. A quand une véritable concertation entre ces services en amont des projets ? Ces situations ont et auront un impact financier sur les projets

Janvier 2011